

Compte-rendu de la réunion

**Mise en place de la stratégie « dépister, tracer, isoler »
Préfecture du Haut-Rhin et DT 68**

Mardi 19 mai 2020 de 14 heures à 15 heures 30

CR – Mme Audrey NOACCO – Dr Marcel RUETSCH

PRESENTS

Mme Aubierge APPOLINAIRE, Chef de service Action sociale Ville de Mulhouse

Dr Nicole BOHIC, Médecin Inspecteur détachée IGAS, venue en renfort pour soutenir les réflexions de la Direction Territoriale 68 de l'ARS Grand Est

Colonel René CELLIER, Directeur - Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) - Haut-Rhin

Dr Wilfrid DANNER, Coordonnateur de la Maison Médicale de Garde de Colmar

M. Hervé FRARE, Trésorier - URPS IDEL Grand Est

M. Jacky FREYSS, Sous-directeur de CPAM du Haut-Rhin

Madame Cathy GHIO, Chef de Service - Mairie de Colmar

M. Christophe LAGADEC, Directeur de la CPAM du Haut-Rhin

M. Pierre LESPINASSE, Directeur Territorial 68 – ARS Grand Est

Mme Audrey NOACCO, Chargée de Mission CPTS 67, 68 et 88 – URPS ML Grand Est

Mme Caroline OLIVERI, Responsable coordinateur Département Gestion du risque - CPAM du Haut-Rhin

Dr Marcel RUETSCH, Secrétaire - URPS ML Grand Est

Mme Stéphanie TACHON, Directrice Générale des Services - Conseil Départemental du Haut-Rhin

M. Laurent TOUVET, Préfet du Haut-Rhin

Dr Frédéric TRYNISZEWSKI, Président - SOS Médecins 68

NOTES DE SEANCE

M. Laurent TOUVET, Préfet du Haut-Rhin, débute la réunion en précisant que son rôle est de **coordonner les étapes et de s'assurer que tout fonctionne correctement dans le département.**

I. Le dépistage :

Concernant le dépistage, **Monsieur Laurent TOUVET** nous informe que 81 patients ont été confirmés et ont donné lieu à l'identification de 196 cas contacts (*information de la Direction Générale de l'ARS*).

Monsieur Pierre LESPINASSE, Directeur Territorial 68 – ARS Grand Est, précise que ces 81 patients confirmés sont ceux identifiés par les médecins généralistes du département signalés dans le système d'information d'Ameli Pro et pris en charge ensuite par l'Assurance Maladie (l'AM prenant ensuite contact avec les « *cas contact* »).

Le Docteur Wilfrid DANNER, Coordonnateur de la Maison Médicale de Garde de Colmar, confirme que les dépistages se sont bien déroulés.

La plateforme est accessible et fonctionnelle.

Il n'y a pas de difficulté pour ajouter les patients et les retours des laboratoires se font correctement.

Monsieur Laurent TOUVET souhaite connaître le nombre de patients qui ont été effectué un test.

Le Docteur Wilfrid DANNER ne peut pas répondre à cette question.

Le Docteur Frédéric TRYNISZEWSKI indique dans le Sud du Haut Rhin, la situation est plus complexe.

Concernant l'activité de SOS Médecins, hier soir à minuit, SOS a demandé 108 tests PCR.

70 % des tests sont en souffrance : soit non réalisés (*RDV non pris*), soit les résultats ne leur sont pas encore parvenus.

Il y a eu des tests prescrits le 13 mai et toujours pas réalisés.

Les retards sont considérables.

En revanche, la plateforme Ameli Pro est d'une réactivité *exemplaire (au niveau informatique et au niveau des équipes)*.

Monsieur Laurent TOUVET s'interroge sur les causes de ce retard.

Monsieur Pierre LESPINASSE indique qu'un laboratoire (*groupement de laboratoires*) sur Mulhouse a des difficultés car un de leurs fournisseurs ne leur livre pas les quantités nécessaires.

Il y a des disparités entre laboratoires.

Le Docteur Frédéric TRYNISZEWSKI ajoute qu'un autre élément est à prendre en compte : les techniques de prise de rendez-vous sont complexes dans certains laboratoires (*plateforme Web, patients en difficultés pour prendre des RDV*).

Si les RDV sont pris dans la journée, il est difficile d'avoir des créneaux de disponibles le lendemain, ce qui repousse le dépistage au surlendemain.

Des prélèvements sont partis à Paris, ce qui retarde la disponibilité des résultats.

Monsieur Pierre LESPINASSE précise :

- Que la pression du régional est très forte.
- Qu'il reste en contact permanent avec les différents groupes de laboratoires.
- Que certains EHPADs rencontrent également des difficultés.

Monsieur Laurent TOUVET confirme que tout ceci est très inquiétant.

Normalement et comme ce qui avait été convenu, 4 500 tests sont réalisables par jour ; soit 1 à 2 tests par jour et par médecin, en comptant l'ensemble des médecins du Haut-Rhin.

Le Docteur Marcel RUETSCH indique qu'il a prescrit ce matin un test et un autre la semaine dernière.

Le Docteur Wilfrid DANNER a prescrit en moyenne un test par jour et indique qu'il y a de grosses disparités entre le Nord et Sud du département.

Bio Rhin pose un souci.

En revanche, Bio group et le laboratoire Barrand fonctionnent très bien.

Monsieur Paul TOUVET demande à **Monsieur Jacky FREYSS**, Sous-directeur de CPAM du Haut-Rhin, s'il est possible de connaître le nombre de prescription par jour :

Monsieur Jacky FREYSS lui répond que l'AM n'a pas de visibilité sur le nombre des prescriptions.

L'Assurance Maladie est mandatée par la CNAM pour assurer une recherche des informations sur les réactivités temps sur les délais de RDV et les remontés de dépistage.

Un dispositif a été mis en place : interrogation du patient zéro afin de savoir s'ils ont rencontré des difficultés sur la prise de RDV et le délai de réalisation du test.

Par ailleurs, au travers d'une analyse via un appel direct vers les médecins, l'AM recherche ces informations.

Un autre élément important est l'analyse de la base de l'AM pour comparer la date de prescription et la date de réalisation des tests.

A partir de là, des remontés seront faites chaque semaine et dès mercredi, vers la CNAM.

Monsieur Pierre LESPINASSE indique qu'un Représentant des laboratoires sera convié à la prochaine réunion.

Les laboratoires sont vu par la DT 68 chaque semaine.

Concernant le week-end, Monsieur Pierre LESPINASSE indique qu'une permanence est organisée jeudi (*21 mai 2020, jour férié*), samedi et dimanche (*Thann, Mulhouse, Colmar*) avec une organisation différente en fonction des territoires.

Le Docteur Frédéric TRYNISZEWSKI précise que cela été mis en place sur Mulhouse mais les laboratoires ne prélèveront pas. Seuls les médecins pourront prélever. Or, les médecins en permanence de soins ne souhaitent pas prélever.

Au sein de SOS Médecins et de la Permanence des Soins de Mulhouse, aucun médecin n'est obligé à prélever, c'est au libre choix du médecin.

Cela dépendra donc de chaque médecin (*absence de surblouse, etc.*).

Monsieur Laurent TOUVET souhaite des informations sur la géolocalisation des cas COVID + :

Monsieur Jacky FREYSS lui répond que l'AM n'a pas ces informations. Il faudrait reprendre chaque fiche afin de faire une extraction à la main.

Monsieur Pierre LESPINASSE confirme que sur SIDEP, les laboratoires sont obligés d'indiquer la localisation, les résultats des tests, etc.

Monsieur Hervé FRARE, Trésorier - URPS IDEL Grand Est, nous confirme que les IDEL sont en cours de formation avec les laboratoires. Les laboratoires regroupent les IDEL prêts à se former. Le Conseil Départemental des Infirmiers 68 confirme disposer du listing.

Une soixantaine d'infirmiers libéraux souhaite participer aux prélèvements PCR, approximativement sur l'ensemble du 68 (*le Sundgau est toutefois un peu moins représenté*).

Nous avons donc une montée en charge progressive.

Sur Mulhouse, une dizaine d'IDEL par jour sont formés.

La formation dure entre ½ heure et 1 heure mais le laboratoire doit fournir un biologiste disponible et organiser la formation.

Monsieur Pierre LESPINASSE indique que :

- Les laboratoires doivent faire en sorte que les rendez-vous puissent être assurés dans les 24 heures et que les résultats puissent être disponibles rapidement.
- La garde des laboratoires le week-end sera testée dès ce week-end. Les IDEL pourront également être contactés pour faire des prélèvements le week-end.
- Le secteur de Saint-Louis sera contacté pour qu'une permanence des laboratoires soient également faite sur ce territoire.
- Il est nécessaire de dire aux patients d'aller directement chez le médecin dès qu'ils suspectent un COVID.

Le Docteur Wilfrid DANNER indique qu'une des craintes était que certains patients miment des symptômes pour avoir des tests.

Finalement, la population est disciplinée et compréhensive.

Monsieur Laurent TOUVET nous explique avoir lu que le taux de séropositivité était d'environ 3 % (*28 000 tests prescrits, 1 000 tests positifs*). Qu'en est-il réellement ?

Le Docteur Wilfrid DANNER rappelle que la moindre suspicion de COVID entraîne un dépistage.

Le Docteur Frédéric TRYNISZEWSKI répond qu'il sera intéressant d'avoir la cinétique ; autrement dit, le nombre de « *cas contact* » positifs.

Concernant ces cas contact, on risque de voir apparaître l'augmentation progressive du nombre de cas testés positifs. Ce taux va varier en fonction des prescriptions des médecins. Le taux de positivité est aléatoire.

L'URPS ML Grand Est a demandé à la DG ARS GE d'avoir des chiffres par département et non au niveau régional.

II. Le traçage :

Le Docteur Frédéric TRYNISZEWSKI indique que lorsqu'un dossier est pré rempli dans l'outil Améli Pro, aucun autre médecin n'y a accès par la suite. Le dossier est donc bloqué. Il faudra communiquer afin que les médecins ne pré-identifient pas les cas à J-0 mais renseignent uniquement les cas lorsque le résultat est positif (*dans le cas où le médecin n'est pas disponible, etc.*)

Monsieur Laurent TOUVET s'étonne du nombre faible de « *cas contact* » par patient.

Monsieur Jacky FREYSS indique que ce faible nombre est très vraisemblablement dû au déconfinement. La situation risque d'évoluer dans les prochaines semaines. On peut également noter que s'il n'y a pas de difficultés à faire remonter les informations des patients zéro, il y a toujours des patients zéro qui refuse d'être qualifiés de « *patient zéro* » auprès des cas contacts.

Monsieur Laurent TOUVET souhaite savoir quelle démarche adopter lorsque le patient zéro refuse d'être nommé comme « *patient contact* ».

Monsieur Jacky FREYSS lui répond que le Service Médical essaie de convaincre l'assurée de donner cette information. Cela repose sur la responsabilité de chaque patient.

Il ajoute également qu'il ne connaît pas le nombre de patients qui refusent. La proportion n'est pas connue à ce jour. Ce nombre semblent cependant plutôt faible.

Les « *personnes contact* » qui répondent aux appels des Conseils de l'Assurance Maladie semblent réceptives et comprennent les enjeux de se faire dépister.

Monsieur Pierre LESPINASSE souhaite des informations concernant les prescriptions enter Assurance Maladie et Laboratoires.

Monsieur Jacky FREYSS indique que tout se fait via la « *base contact* ». Il n'y a pas de prescription matérielle, c'est la seule inscription dans la base qui vaut prescription.

S'il y a une difficulté à ce sujet, dans le cas où la base ne fonctionne pas, des SMS sont envoyés aux patients.

Monsieur Laurent TOUVET s'interroge sur la part des patients identifiés et traités par l'Assurance Maladie.

Monsieur Jacky FREYSS indique qu'il faut avoir en tête que le dispositif a connu quelques difficultés au départ. Certaines fiches passaient au niveau 2 alors que les tests n'étaient pas encore réalisés, du fait, sûrement également au préenregistrement des cas zéro.

Il ajoute que le traçage des cas positifs se fait également dans les établissements afin qu'il puisse y avoir une déclaration, via le tracing, des personnes hospitalisées.

Nous sommes également informés que le personnel des brigades de l'Assurance Maladie sont actuellement en formation.

III. Points sur les habitats communautaires :

Des tests sont en cours au sein des structures pénitentiaires.

Le stagiaire de la Préfecture prend la parole mais il est très difficile de prendre des notes (*le son étant de mauvaise qualité*).

Le Docteur Marcel RUETSCH, Secrétaire - URPS ML Grand Est, procède à un bref CR de la réunion sur les habitats communautaires, qui a eu lieu avec la DT 68 en début d'après-midi :

Cela marche bien avec le dispositif de la PRAG.

Il ajoute que les médecins de 1^{er} recours seront accompagnés par le médiateur sur les aires des gens du voyage.

Sur Saint-Louis, on constate des difficultés à trouver des médecins de garde pouvant se déplacer.

IV. Points sur les suspicions de cluster

Il y a des conditions très strictes de transfert de l'information.

L'Assurance Maladie ne peut transmettre directement des informations nominatives à l'ARS. Cela doit obligatoirement passer par le service médical, via des messageries sécurisées.

A l'heure actuelle, aucun « *cas groupés* » n'est à déplorer sur le département. Il y a toutefois un cluster potentiel ; et il y a, de fait, nécessité de questionner le cas zéro. Les informations seront connues en fin de journée.

La Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDSP) a informé la Préfecture du fait que certains personnels des abattoirs ont été malades mais tout a été géré.

Dans les établissements médico-sociaux, une enquête sera réalisée afin de connaître le nombre de cas. Il reste à déterminer si ces EMS sont considérés comme des « *cas groupés* ».

V. L'isolement

La Préfecture est en charge d'identifier les hôtels d'isolement : Mulhouse et Colmar.

L'ARS Grand Est nous précise que le Ministère de la Santé doit étudier le coût total.

Les hôteliers demandent à être payés pour un minimum de chambres.

Monsieur Laurent TOUVET nous informe que la semaine passée, sur les 80 patients COVID+ et les 160 cas contact confirmés, aucun n'a demandé une place en hôtel d'isolement. Tous peuvent donc rester à leur domicile ?

Le Docteur Frédéric TRYNISZEWSKI indique le seul cas positif détecté par SOS Médecins n'a pas souhaité effectuer de demande d'isolement.

Le Docteur Wilfrid DANNER travaille dans un milieu plutôt rural, il ne rencontre donc pas de demande d'isolement.

Le Docteur Marcel RUETSCH confirme que dans son secteur (*très rural*), il n'y a pas non plus de demande d'isolement.

Monsieur Jacky FREYSS ajoute à son tour qu'il n'y a pas eu, à sa connaissance, de demande d'isolement dans le département.

Mme Stéphanie TACHON, Directrice Générale des Services - Conseil Départemental du Haut-Rhin, confirme le fait qu'il n'y a pas eu de demande d'isolement.

Concernant le rôle de la PRAG, la Préfecture indique qu'un contact avec la PRAG a été établi. La PRAG et le Conseil Départemental analysent les différentes situations.

Monsieur Pierre LESPINASSE souhaite soulever la difficulté de la transmission d'informations. L'AM n'a pas l'autorisation de transmettre les coordonnées d'une personne qui aurait des difficultés à s'isoler.

Si la PRAG n'a pas d'information, elle ne pourra pas prendre d'initiative. Il faut proposer au patient de contacter la PRAG :

- Donc, soit la CPAM transfère l'appel directement,
- Soit elle transmet le numéro de la PRAG au patient.

Monsieur Jacky FREYSS indique que la situation n'est pas encore stabilisée.

Dans le 67, ils ont arrêté le principe de transfert d'appel vers la PRAG.

Si cette situation est validée, la CPAM 68 pourra également faire ce transfert d'appel (*soit directement, soit l'AM rappelle le patient ultérieurement et procède alors au transfert d'appel vers la PRAG*). Il faut une validation.

Le Docteur Marcel RUETSCH confirme le fait que les médecins généralistes alsaciens connaissent la PRAG et savent qu'ils peuvent joindre les contacts pour tous cas complexe.

Monsieur Laurent TOUVET clôt la réunion en indiquant que la réactivité est un élément essentiel du succès.

La question du prix des hôtels reste à creuser.

Prochaine réunion du groupe de travail « *dépister, tracer, isoler* », **mardi 26 mai 2020 de 14 heures à 15 heures 30.**